

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance extraordinaire du 9 décembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 9 décembre 2024 à 19h00 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Laurent Barsalou, Patrice Schoune formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Conseiller(s) absent(s): Maxime Gamelin, Annie Robichaud
Autre(s) personne(s) présente(s) : Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, et Marie-Catherine Hamel, adjointe à la direction générale et greffière adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean-Yves Poirier déclare la séance ouverte à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-12-330

Le maire Jean-Yves Poirier procède à l'adoption de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 9 décembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 tel que rédigé, soit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. FINANCES**
 - 3.1 ADOPTION - BUDGET 2025
 - 3.2 ADOPTION - PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027
- 4. PAROLE AUX CONSEILLERS**
- 5. PAROLE AU MAIRE**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.
3.1

FINANCES
ADOPTION - BUDGET 2025

2024-12-331 CONSIDÉRANT QUE selon l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le budget 2025 de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2025 au montant de 6 850 300 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 **ADOPTION - PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027**

2024-12-332 CONSIDÉRANT que selon l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le plan triennal d'immobilisation 2025-2026-2027 de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le plan triennal d'immobilisation 2025-2026-2027;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

M. Ménard demande si les promesses de subvention sont calculées dans le tableau de dette et rappelle que pour plusieurs projets, la Municipalité vise d'être hautement subventionnée.

5. **PAROLE AU MAIRE**

M. Poirier précise que les décisions relatives au budget ont été prises afin d'alléger le fardeau financier des citoyens.

Il remercie son équipe, ses conseillers et madame Johanne Coursol pour la comptabilité et le montage financier des dossiers de subvention.

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

Les questions et/ou commentaires adressés par les citoyens aux membres du conseil portaient sur les sujets suivants :

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

2024-12-333 À 19h29 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 9 décembre 2024.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Éric Lachapelle

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que
la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2)
du *Code municipal du Québec*